



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **2 février 2015**

Décision n° **CP-2015-0015**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu situées boulevard des Monts d'Or, boulevard de l'Ouest, allée Paul Delorme, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure, et appartenant à la Commune en vue de les classer dans le domaine public - Modification de la décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 26 janvier 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 3 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Da Passano, Passi, Brachet (pouvoir à M. Philip), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Vesco (pouvoir à M. Kepenekian), Rivalta (pouvoir à M. Bernard), Mme Frier, MM. Barge, Sellès.

Commission permanente du 2 février 2015**Décision n° CP-2015-0015**

commune (s) :	Sathonay Camp
objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu situées boulevard des Monts d'Or, boulevard de l'Ouest, allée Paul Delorme, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure, et appartenant à la Commune en vue de les classer dans le domaine public - Modification de la décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'acquérir 12 parcelles de terrain nu situées sur la Commune de Sathonay Camp d'une superficie totale de 11 628 mètres carrés.

Il s'agissait des parcelles de terrain cadastrées AH1, AH3p, AH7p, AH306, AH310, AH313, AI14, AI13, AI21, AI28, AC84, AB234.

Certaines parcelles ayant été remembrées, il est nécessaire de modifier les termes de la décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008.

Dès lors il convient de lire que la Métropole de Lyon envisage d'acquérir 10 parcelles de terrain nu, appartenant à la Commune de Sathonay Camp, libres de toute location ou occupation, afin de les intégrer au domaine public de voirie métropolitain et figurant au cadastre sous les numéros suivants :

Ancien numéro	Parcelles à céder à la Communauté urbaine de Lyon	Superficie en mètre carré	Adresse	Usage
AH1 - AH3 - AH 7	AH 419 p	629 env	allée Paul Delorme	parking, arbres y compris
AH 306	AH 306	40	allée Paul Delorme	voirie réalisée
AH 310	AH 310	89	allée Paul Delorme	voirie réalisée
AH 313	AH 313	111	Allée Paul Delorme	voirie réalisée
AI 13	AI 13	6 621	boulevard des Monts d'Or	terrain d'assiette de la voie
AI 14	AI 14	461	allée Paul Delorme	voirie réalisée

AI 21	AI 21	2 249	rue du 8 mai 1945	voirie + talus
AI 28	AI 28	379	boulevard des Monts d'Or	voirie réalisée
AC 84	AC 84	142	avenue Félix Faure	voirie réalisée
AB 234	AB 234	163	angle Boulevard de l'Ouest et des Monts d'Or	voirie réalisée
Total		10 884		

Aux termes du compromis, la Commune de Sathonay Camp céderait ces terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Modifie les termes de la décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008.

2° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu pour une superficie totale d'environ 10 884 mètres carrés, libres de toute location ou occupation, appartenant à la Commune de Sathonay Camp, situées boulevard des Monts d'Or, boulevard de l'Ouest, allée Paul Delorme, avenue Félix Faure à Sathonay Camp, en vue de les classer dans le domaine public de la Métropole de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création et aménagement de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2015.

6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2015.